



BILAN DES RÉALISATIONS 2015

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Adopté le : 4 juillet 2016
Résolution : 16-07-12

INTRODUCTION

Le présent document dresse un bilan des actions réalisées en 2015 afin de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et s'inscrit en conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant d'une part les priorités établies annuellement dans le plan d'action et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Candiac.

DESCRIPTION DE LA VILLE

La Ville de Candiac fut créée par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Québec, le 31 janvier 1957. Le gouvernement du Québec acquiesçait ainsi à la requête d'un groupe d'investisseurs canadiens et européens qui avait acquis plusieurs parcelles de terrains totalisant environ 2 500 acres, situées à Saint-Constant, Delson, Saint-Philippe et La Prairie et bornées par le fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui, avec une population de 20 858 habitants, la Ville de Candiac compte 37 employés cadres, 45 employés cols blancs, 40 employés cols bleus (incluant les surnuméraires), plus d'une quarantaine de pompiers (incluant capitaines, lieutenants et pompiers à temps partiel), 15 brigadiers scolaires et 40 professeurs à temps partiel ainsi que près de 110 étudiants. L'organigramme est joint en annexe.

Les bâtiments publics appartenant à la Ville sont les suivants :

Bâtiments	Adresses
Hôtel de ville	100, boulevard Montcalm Nord
Complexe sportif Candiak	10, rue Radisson
Caserne d'incendie	90, boulevard Montcalm Nord
Centre Claude-Hébert	59, chemin Haendel
Centre de bénévolat de la Rive-Sud	8, chemin Saint-François-Xavier
Centre Frank-Vocino	4, boulevard Montcalm Sud
Complexe Roméo-V.-Patenaude	135, chemin Haendel
Maison des jeunes L'Antidote	125, chemin Haendel
Maison Melançon	112, boulevard Marie-Victorin
Garage municipal	80, boulevard Montcalm Nord
Usine de filtration	62, boulevard Marie-Victorin

Les parcs publics appartenant à la Ville sont les suivants :

Parcs	Adresses
Parc André-J.-Côté (anciennement parc de la Promenade)	100, boulevard Marie-Victorin
Parc Champlain	175, boulevard Champlain
Parc de Cherbourg	500, rue de Cherbourg
Parc de Deauville	90, avenue de Deauville
Parc Fernand-Seguin	201, boulevard Jean-Leman
Parc Haendel	33, rue de Fribourg
Parc Jason	75, place Jason
Parc de Jasper	3, chemin Saint-François-Xavier
Parc Mermoz	200, avenue Mermoz
Parc Montcalm	55, boulevard Montcalm Sud
Parc de Picardie	20, avenue de Picardie
Parc Roméo-V.-Patenaude	121, chemin Haendel
Parc Saint-François-Xavier	50, chemin Saint-François-Xavier
Parc de Sardaigne	75, rue de Syracuse
Parc canin	130, place de Chambord

CADRE LÉGAL

En conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de plus de 15 000 habitants, dont Candiac doivent produire, adopter et rendre public sur une base annuelle, un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant de ses attributions.

Dans son plan d'action, la Ville doit identifier tout obstacle à l'intégration des personnes handicapées dans ses secteurs d'activités, à savoir tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap. La définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement, mais inclut aussi une dimension sociale. De plus, le plan doit décrire les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

Les secteurs d'activités relevant des attributions de la municipalité identifiés aux fins du plan d'action sont :

- l'accessibilité des lieux et des édifices publics;
- la sécurité et les mesures d'urgence;
- le transport;
- le stationnement et la circulation;
- les loisirs et le soutien aux organismes communautaires;
- l'administration municipale et les communications.

LE COMITÉ

En 2010, le conseil de la Ville de Candiac a procédé à la création d'un comité consultatif pour l'application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c.E-20.1).

Le comité consultatif a comme objectif de réaliser l'ensemble des étapes relatives au plan d'action et a pour mission de faire de l'intégration des personnes handicapées une préoccupation organisationnelle. Pour l'année 2015, ledit comité était composé des membres ci-dessous et de la chef de division, Culture et vie communautaire, Service des loisirs qui agit à titre de coordonnatrice du comité pour encadrer le processus d'élaboration et s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action.

Service de la Ville ou nom de l'organisme	Noms des membres du comité
Membre du conseil municipal	Monsieur Kevin Vocino
Services techniques, division Travaux publics	Chef de section, Bâtiments et parcs
Service de planification et développement du territoire	Adjoint technique
Service de sécurité incendie Candiac/Delson	Chef de division, Prévention
Régie intermunicipale de police Roussillon	Préventionniste, agent aux relations externes et médiatiques
Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest	Directeur
Office des personnes handicapées du Québec	Représentant
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest (CISSS-MO)	Représentant

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2015

Ce tableau synthèse fait état des réalisations pour l'année 2015.

Secteur d'activités	Objectifs généraux	Obstacles à l'intégration	Mesures 2015	Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure
ADMINISTRATION MUNICIPALE ET COMMUNICATIONS	Mobiliser les services municipaux en faveur de l'accessibilité aux biens et services favorisant l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille, en partenariat avec les acteurs du milieu.		<p>Améliorer l'accessibilité du site Web en diffusant les documents électroniques en format WORD.</p> <p>Produire un document de promotion qui sera inséré dans les pochettes à l'intention des nouveaux résidents.</p> <p>Appliquer les recommandations du Guide des outils de communication accessibles et inclusifs produits par Alter Go.</p>	<p>Réalisée Grâce à de nouvelles technologies et à la mise à jour du site Internet de la Ville de Candiak, la lecture a été facilitée.</p> <p>Reportée</p> <p>Réalisée en partie</p>
RESSOURCES HUMAINES			Embauche d'un employé Programme d'intégration au travail – Emploi-Québec	Réalisée Service des ressources humaines et Service des loisirs : une réembauche et une embauche en 2015.
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS	Améliorer l'accès aux bâtiments municipaux.	Certains bâtiments municipaux ne sont pas totalement accessibles aux personnes handicapées.	<p>Installation d'ouvre-porte automatique au Centre Frank-Vocino.</p> <p>Se conformer à la loi afin d'avoir des pôles électoraux accessibles aux personnes à mobilité réduite lors des élections municipales de novembre 2013.</p>	<p>Réalisée</p> <p>Réalisée</p>

Secteur d'activités	Objectifs généraux	Obstacles à l'intégration	Mesures 2015	Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure
			Mettre à jour l'inventaire des bâtiments (notamment l'aréna).	Réalisée
LOISIRS ET SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	Tenir compte de la réalité des personnes handicapées dans l'offre de service des activités de loisirs.	<p>Il n'y a pas de modules adaptés dans les parcs.</p> <p>Il n'y a pas de postes informatiques dotés d'un logiciel d'aide à la lecture à la bibliothèque.</p> <p>Il n'y a pas de modules adaptés dans les parcs.</p> <p>Il n'y a pas de places réservées pour les spectateurs à l'aréna.</p>	<p>Faire la recherche en vue de l'acquisition de modules de jeux adaptés.</p> <p>Acquisition et installation du logiciel ZOOMTEXT d'aide à la lecture pour les personnes ayant une déficience visuelle.</p> <p>Finaliser la production du guide de référence en partenariat avec les villes du territoire CSSS Jardins Roussillon pour faciliter l'intégration des personnes handicapées aux activités de loisir.</p> <p>Diffuser le guide auprès des organismes reconnus par la Ville.</p> <p>Choix et acquisition d'un module au parc de Cherbourg.</p> <p>Apposer des vignettes pour des espaces réservés aux personnes handicapées qui assistent à des événements à l'aréna.</p> <p>La bibliothèque offrira le prêt de livres numériques, ce type de documents pouvant répondre aux besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Mesure reportée en 2016-2017.</p> <p>Réalisée sur un poste de travail.</p> <p>Réalisée</p> <p>Réalisée en partie</p> <p>Non réalisée</p> <p>Non réalisée, mais accessible et en évaluation</p> <p>Réalisée</p>

Secteur d'activités	Objectifs généraux	Obstacles à l'intégration	Mesures 2015	Résultats atteints ou état de réalisation de la mesure
SÉCURITÉ ET MESURES D'URGENCE	Améliorer la sécurité des personnes handicapées ou à mobilité réduite qui, en raison de leurs incapacités, peuvent dans certains cas devenir vulnérables en situation d'urgence.	Les personnes handicapées ne manifestent pas nécessairement leurs besoins.	Poursuivre la promotion du formulaire « Sécurité et besoins » Les formulaires reçus sont transmis au Service sécurité incendie et les données saisies dans RADAR.	Nombre de formulaires reçus : 5
STATIONNEMENT ET CIRCULATION	Favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles, commerces et services et permettre une meilleure sécurité dans leurs déplacements.	Certains commerces ne respectent pas le <i>Règlement 5000 de zonage</i> en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150.	Nombre d'entreprises et institutions ayant apporté les modifications suite aux lettres envoyées en 2012. Le plan d'aménagement du futur stationnement incitatif de l'AMT qui sera construit sur le boulevard Montcalm Nord compte environ quatre (4) cases de stationnement pour personnes handicapées.	Réalisée en partie Réalisée par l'AMT
TRANSPORT	Favoriser l'intégration pleine et entière des personnes handicapées à la communauté par le biais du transport public régulier et du transport adapté.		Maintenir la contribution annuelle à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées sur le Rive-Sud-Ouest.	La contribution de la Ville pour 2015 fut de 89 607 \$.

Mesures permanentes

Certaines mesures visant l'accessibilité et l'adaptation des services réalisés dans les plans d'actions passés ne doivent pas être oubliées et doivent être incorporées dans les services concernés. À cet effet, la liste ci-dessous vise à rappeler à chacun des services les mesures récurrentes.

Service des finances Tenir compte, dans la politique d'achat, de l'achat ou de la location de biens et services accessibles le plus possible aux personnes handicapées. (Article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.</i>)	Année de la mesure Réalisation depuis 2011
Direction générale – Division Communications Souligner les différentes journées et semaines thématiques (Semaine de la déficience intellectuelle, Semaine québécoise des personnes handicapées, etc.)	Année de la mesure Réalisation depuis 2010
Services techniques – Division Travaux publics Améliorer l'accessibilité universelle aux bâtiments de la Ville.	Année de la mesure Réalisation depuis 2010
Service des loisirs Diffuser le programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les activités. Maintenir le service d'intégration au camp de jour sans frais supplémentaire.	Année de la mesure Réalisation depuis 2011 Réalisation depuis 2010 En 2015, nous avons accueilli 14 enfants, dont 3 nouveaux.

Poursuivre la bonification des collections de la bibliothèque qui peuvent répondre aux besoins des personnes handicapées notamment les livres en gros caractères et les livres sonores.

Réalisation depuis 2010

Le plan d'action sera rendu public via le site Internet de la Ville de Candiac, au :

www.ville.candiac.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, les personnes peuvent communiquer par la poste à : « **Plan d'action – personnes vivant un handicap** », Ville de Candiac, 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac (Québec) J5R 3L8, par courriel à paph@ville.candiac.qc.ca ou par téléphone au 450 444-6000.

Liste des sigles et acronymes :

APHRSO	Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
TARSO	Transport adapté Rive-Sud Ouest inc.
S.Au.S	Soutien Autism (e) Support
VATL	Vignette d'accompagnement touristique et de loisir